

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 24 Novembre 2022

Délibération n°20221124_06

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 49

Suppléants : 1

Pouvoirs : 14

= **VOTANTS : 64**

- dont « pour » : 64

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : Création du budget annexe ZAE des Coteaux Sud Vars

Le jeudi 24 novembre 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 18/11/2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle des Fêtes de RANVILLE-BREUILLAUD.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – LAMAZIERE Véronique TYSSANDIER Maguy – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques PINEAU Francine – NAFFRICHOUX Marc – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne MARCELIN Céline – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - VERGNAUD David – BOUCHET Éric – DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – PINTUREAU Romain - CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – MAGNANT Jocelyne GOYAUD Philippe – MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléant remplaçant un titulaire :

1-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

Pouvoirs :

- 1-GEOFFRION Olivier pouvoir à COMBAUD Renaud
- 2-KAUD Pascal pouvoir à BORNE Bernard
- 3 CRINE Jean-Jacques pouvoir à CROIZARD Christian
- 4-DURAND Jean-Louis pouvoir à LAVERGNE Didier
- 5-THURU Marie-Danièle pouvoir à BOIREAUD Philippe
- 6-HENTRY Jimmy pouvoir à BERTRAND Didier
- 7-CHARRIAUD Sébastien pouvoir à TEILLET Anne
- 8-LACROIX Aurélie pouvoir à PAPILLAUD Sonia
- 9-ETIENNE Murielle pouvoir à CAILLAUD Nadia
- 10-SOURY Christine pouvoir à BOUCHET Éric
- 11-POTEL Maryse pouvoir à CHABAUTY James
- 12-CAMY Bruno pouvoir à LASBUGUES Elisabeth
- 13-MAHÉ Jacques pouvoir à DE LUSTRAC Jean-Mars
- 14-SEVRIT Raymond pouvoir à DANEDE Laurent

Absents : FLAUD Yves - PERRON Michelle - LEMAIRE Marie-Claude - VIGNET Aurélie - BOURABIER Jacques - ROUMAGNE Magalie.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : Création du budget annexe ZAE des Coteaux Sud Vars

Vu la délibération n°20211216_02 du 16 décembre 2021 décidant l'extension de la ZAE des Coteaux Sud à Vars (16),

Vu l'article 201 octies du code général des impôts, qui dispose que chaque service/opération couvert par l'option d'assujetti à la TVA doit faire l'objet, conformément au code général des collectivités territoriales, d'une comptabilité distincte s'inspirant du Plan comptable général faisant apparaître un équilibre entre :

- d'une part, l'ensemble des charges du service, y compris les amortissements techniques des immobilisations ;
- d'autre part, l'ensemble des produits et recettes du service.

Monsieur le Vice-Président en charge des finances rappelle que par délibération du 16 décembre 2021, le conseil communautaire a décidé d'aménager une extension de la ZAE des Coteaux Sud à Vars.

Dès lors, et par dérogation au principe d'unité budgétaire qui prévoit que l'ensemble des dépenses et des recettes doit être inscrit au sein du budget principal, il convient de procéder à la création d'un budget annexe au budget principal de la collectivité.

Selon une jurisprudence constante du Conseil d'Etat, les opérations de lotissement réalisées par les collectivités territoriales ou leurs établissements, même si elles ne constituent pas une mission de service public, concerne l'exploitation du domaine privé de la collectivité ou de l'établissement et constituent des opérations à caractère industriel et commercial.

Ce budget annexe a pour objectif d'établir l'individualisation de la gestion de ce lotissement, afin de permettre une meilleure lisibilité comptable et d'établir le coût de l'opération.

Le présent budget annexe dénommé « ZAE des Coteaux Sud Vars » sera rattaché à la nomenclature budgétaire et comptable M14.

Le présent budget sera assujetti à la TVA.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité, décide :

- **DE CRÉER un budget annexe intitulé « ZAE des Coteaux Sud Vars »,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à mener toutes les démarches en découlant.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian CROIZARD

